

RÉSOLUTION N° 1/2014
RELATIVE À L'APPROBATION
DU PLAN DE GESTION ET DU BUDGET 2015 DE L'OIDD
Réunion de l'Assemblée des Parties
6 novembre 2014

L'Assemblée des Parties,

Conformément à l'article VI (1) (C) (a) de l'Accord portant création de l'Organisation internationale de droit du développement du 5 février 1988, tel que modifié, et l'article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties ;

reconnaissant que la proposition de Plan de gestion et de Budget présentée par la Directrice générale pour 2015, contenue dans le documents AP/2014/2.1, offre un cadre solide pour la mise en œuvre efficace de la troisième année du Plan stratégique de l'OIDD (2013-16) ;

relevant les progrès accomplis par l'Organisation vers la réalisation des objectifs principaux et les objectifs organisationnels tels qu'exposés dans le Plan stratégique 2013-2016 et dans la mise en œuvre de sa mission globale ;

décide :

d'approuver le Plan de gestion et le Budget 2015 ;

de se féliciter des contributions financières apportées à l'Organisation par les Parties membres et d'autres États ; et

d'exhorter les Parties membres à conjuguer leurs efforts pour soutenir et accompagner le travail entrepris par la Directrice générale pour poursuivre le renforcement de l'OIDD.